



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

**Madame Christiane BOUCHART,  
Métropole Européenne de Lille  
Vice-Présidente Développement Durable et Plan climat**

Table ronde :

Pratiques et actions exemplaires des collectivités en faveur de la qualité de l'air

**Zones à Faibles Emissions (ZFE)**

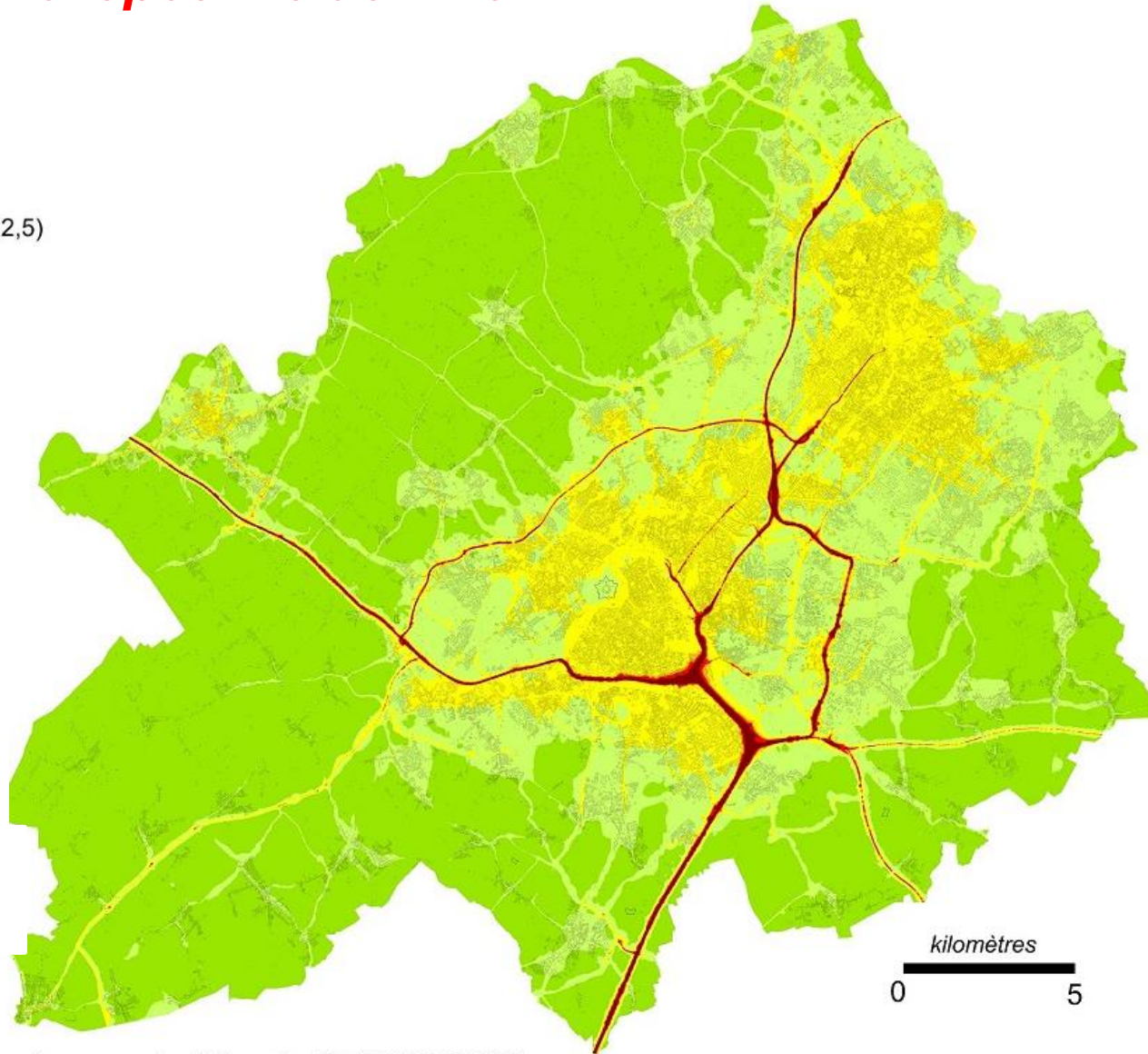
# Une réflexion sur l'opportunité et la préfiguration d'une ZFE engagée par la Métropole Européenne de Lille

## Carte stratégique de l'air

Années : 2014 - 2015- 2016  
Polluants : NO2, PM10, PM2,5  
Valeurs Limites (VL) : - moyenne annuelle (NO2, PM10, PM2,5)  
- moyenne journalière (PM10)  
Date d'édition : 03/2018



- zone "air prioritaire" (>120% de VL)
- zone en dépassement réglementaire (>100% de VL)
- zone en dépassement potentiel (>90% de VL)
- zone de vigilance (>75% de VL)
- zone en dépassement du seuil OMS pour les PM10
- zone à préserver



Source couche bâtiments : BD TOPO IGN 2010

# **Une réflexion sur l'opportunité et la préfiguration d'une ZFE engagée par la Métropole Européenne de Lille**

## **... Au regard des enjeux d'amélioration de la qualité de l'air et de santé :**

- L'impact sur la santé résulte de l'exposition permanente, quotidienne à des niveaux de pollution inférieurs aux seuils réglementaires des pics de pollution
- 1689 décès prématurés évitables par an attribuables aux problèmes de pollution à l'échelle de la MEL, 6500 à l'échelle de la Région Hauts-de-France (Santé Publique France-2016)

## **... Dans le cadre des évolutions législatives :**

- Loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte
- Et appel à projet de l'Etat « Villes respirables en 5 ans » en 2015, pour faire émerger des mesures exemplaires en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, dont la mise en œuvre de Zones à Circulation Restreinte (ZCR), aujourd'hui nommées Zone à Faibles Emissions (ZFE) dans le projet de Loi d'Orientation des Mobilités et dans le « pacte d'engagement » en cours d'élaboration entre l'Etat et les collectivités pour leur déploiement

## **... Et sur fond de contentieux européen :**

- La Commission européenne annonce le 17 mai 2018 avoir saisi la Cour de justice de l'union européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air dans plusieurs pays européens dont la France

# **ZFE : UNE MESURE PERMANENTE, appliquée toute l'année, pour limiter la circulation des véhicules les plus polluants**

Ex : Anvers, Bruxelles, Milan, Malmö, Göteborg, Paris, Londres, Berlin, ... 227 mises en œuvre depuis 25 ans à travers l'Europe

- ➔ **Sanctuarisation d'un secteur, mesure adaptée au territoire**, sur un périmètre identifié, ciblant certaines catégories de véhicules les plus polluants (en fonction de la vignette « CRIT'AIR »), pouvant être progressive, évolutive,
- ➔ En fonction de sa superficie, véritable incitation sur le renouvellement du parc de véhicules ou vers le report modal, **mesure de fond pour diminuer les polluants quotidiens issus des flux motorisés**

**Différente de la « circulation différenciée »**



- ➔ **Mesure non permanente, ponctuelle**, pouvant être activée sur décision préfectorale lors de pics de pollution, dans le but de diminuer les concentrations en cas de dépassement de valeur limite de polluants, sans effet sur le renouvellement de la flotte et sur l'amélioration générale de la qualité de l'air

# Une méthode de réflexion « en entonnoir »

## Etat des lieux, diagnostic air, caractérisation du parc roulant de véhicules

*Impacts des véhicules motorisés sur la pollution de l'air, concentration des polluants sur le territoire-Carte Stratégique de l'Air ATMO, Exploitation de l'Enquête Ménages Déplacements, données du système d'immatriculation des véhicules, données nationales parc roulant, etc...*

## 12 scénarios testés

**4 périmètres, 2 cibles test de véhicules, réseau routier structurant compris ou pas dans le périmètre**

*Modélisations : flux routiers (EMME4), émissions de polluants (Aria), + module CITEPA de test polluants / volumes de flux, vérifications reports de flux et variations émissions polluants*

## 4 scénarios approfondis

**Cible Véh : NC + Crit'air 5 + 4,  
2 périmètres, variante sur usage du réseau routier structurant compris ou pas dans la mesure**

*Modélisations affinées : concentrations de polluants dans l'air NO<sub>2</sub> et PM*



**Préfiguration du scénario le plus opportun pour commencer la démarche, au regard d'une amélioration de la qualité de l'air au sein de la ZFE et à l'échelle des 90 communes de la MEL**

6 *Caractérisation détaillée, analyse de l'ensemble des impacts sur la qualité de l'air et d'un point de vue socio-économique, mesures d'accompagnement des usagers, modalités de fonctionnement (horaires, contrôle, coût et modèle économique, progressivité-évolutivité), étapes de mise en œuvre (arrêtés de création, concertation réglementaire, information et communication, ...)*

# Organisation de l'étude et gouvernance

- ➔ **De multiples parties prenantes et partenaires associés**, notamment les services de l'Etat (DREAL Hauts-de-France, DIR Nord), l'ADEME Hauts-de-France, ATMO Hauts-de-France, avec un accompagnement par un prestataire spécialisé
- ➔ **Une co-construction avec les Maires du territoire**, notamment pour préciser le scénario à préfigurer, et le pouvoir de police de la circulation et du stationnement leur étant attribué. Dans le périmètre de la MEL, la création d'une ZCR serait soumise à :
  - un **arrêté municipal par commune comprise dans le périmètre de ZFE** avec une nécessité d'harmonisation
  - un arrêté du Président de la MEL pour ce qui concernerait le périmètre des voies métropolitaines hors agglomération, et l'accord du Préfet pour ce qui concernerait le réseau de l'Etat.

à venir :

- ➔ **Des échanges élargis avec des acteurs concernés du territoire** : le monde économique, chambres consulaires, organisations professionnelles du transport de voyageurs et de marchandises, les acteurs de l'environnement et de la santé, et les gestionnaires de réseaux, Autorités Organisatrices de Mobilités, opérateurs de transports publics



1, rue du Ballon  
CS 50749 59034 LILLE CEDEX  
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23  
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)